

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.06.02 Convocation du 20.06.02

Compte rendu affiché 1<sup>er</sup> Juillet 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élu : C.D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : INDEMNITE SPECIALE  
POLICE MUNICIPALE.**

**Présents :** Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,  
MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme DURAND,  
M. FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT,  
Mlle MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	24
votants	29

**Absents représentés :** M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI  
par Mme GLATARD - M. CHRETIN par M. GOSSET - M. BOUREZG par  
Mme LABASOR.

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel rappelle que le Conseil Municipal a prévu par délibération en date du 25.09.1997 le versement de l'indemnité spéciale mensuelle aux agents de police municipale exerçant leurs fonctions sur la commune.

Elle explique que cette indemnité se justifie par les risques encourus par ces fonctionnaires territoriaux dans le cadre de leurs missions.

Elle propose en revanche que ladite indemnité ne soit plus versée aux policiers se trouvant en position de congé longue maladie ou congé de longue durée.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 16 décembre 1996 et les décrets des 31 mai 1997 et du 20 janvier 2000,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.09.1997 décidant du versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction aux agents de police municipale,
- Décide que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale cessera d'être versée aux agents placés en congé de longue maladie ou en congé de longue durée,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Juin 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 11 Juillet 2002  
- de la publication le 12 Juillet 2002  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 12 Juillet 2002